

COMMISSION PERMANENTE DE L'ENVIRONNEMENT

assemblée du 11 juin 2002 (4^e séance)

Maison du Citoyen, salle des Comités (2^e étage), 25, rue Laurier

13 heures

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture et constatation du quorum

La séance est ouverte à 13h00 avec quorum

Étaient présents : Thérèse Cyr, présidente
André Levac, conseiller, district no.1
Denise Laferrière, conseillère, district no.8
Évelyne Germain, REFAP
Nicole Desroches, CREDDO
Carole Légaré, DSPO
Claude Cholette, Weed-Man

Également présents : Frédéric Tremblay, secrétaire
Larry Gangur, directeur, Travaux Publics et environnement
Jacques Nadeau, directeur, STEGMR
Antonio Miguel, soutien technique, laboratoire
Marcelle Plouffe, responsable GMR
Larry Simpson, coordonnateur, Environnement
Yvon Boucher, conseiller, district no.15

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé tel que proposé, moyennant des ajouts au varia.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2002

Le procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2002 est adopté tel que proposé. Madame la présidente demande que les trois premiers procès verbaux soient envoyés sans tarder au Comité plénier.

4. Date de la prochaine assemblée

La 5^e séance est prévue pour le 13 août 2002 à 13h, à la Salle des Comités

5. Ordures animales – projet de ramassage de défécations animales sur des terrains publics ou privés

Personnes invitées : Raphaël Rousseau (fondateur et propriétaire)

Discussion : Monsieur Rousseau présente son commerce d'enlèvement de défécations animales (surtout les excréments de chien). Actuellement, le service vise l'enlèvement sur des terrains privés (les excréments sont remis au propriétaire qui doit voir à leur disposition) et se dit prêt à offrir un service d'enlèvement dans les parcs municipaux, que ce soit selon un horaire régulier ou en prévision d'événements spéciaux. Actuellement, le taux horaire est de 50 \$/h, toutes taxes comprises. En termes de création d'emploi, chaque 80 clients représente une embauche. La méthode de disposition des excréments ainsi ramassés (qui serait alors à sa charge) demeure à confirmer.

Recommandation : La Commission recommande de garder ce service en mémoire. Par contre, il faut que la teneur du nouveau règlement sur la garde des animaux soit connue, ainsi que la planification (ou non) de parcs ouverts aux animaux avant de statuer sur un tel contrat d'enlèvement. Il est recommandé que les centres de service informent les demandeurs de l'existence du service.

6. Institut Armand-Frappier – étude sur la toxicité des effluents municipaux

Personnes invitées : Stéphane Pillet, Ph.D.

Discussion : Monsieur Pillet explique brièvement la problématique des modulateurs endocriniens ainsi que leurs effets sur le développement des organismes exposés. Suite aux actions réglementaires sur les générateurs industriels de ces substances (et il y en a beaucoup), l'intérêt scientifique se porte maintenant sur les effluents municipaux, principalement en raison de la consommation de médicaments (les surplus ou leurs métabolites étant évacués aux égouts). À cet effet, un vaste réseau de chercheurs, le VRQ (42 chercheurs actuellement) coordonne des recherches et la Ville de Montréal est à produire un bassin

d'évaluation des effluents à leur usine d'épuration. Dans la rivière des Outaouais, en plus de suivre l'effluent de l'usine d'épuration, un suivi du développement du doré jaune sera initié. En plus de confirmer les anciens engagements de la CUO (déjà ratifié au CE), il est demandé d'impliquer Ottawa au réseau et il est suggéré de suivre régulièrement l'impact endocrinien de l'effluent de l'usine d'épuration de Gatineau.

Recommandation : La Commission recommande au conseil et à l'administration, en plus de maintenir la participation au réseau de recherche, d'initier des démarches pour qu'Ottawa se joigne au réseau. En plus, il est recommandé au STEGMR d'évaluer la faisabilité et les coûts de suivre l'écotoxicologie de nos effluents, incluant possiblement l'embauche d'un technicien ou un chercheur.

7. FAPAQ/Urbanisme : plan de mise en valeur récréotouristique du complexe de la Baie McLaurin et de la baie Clément

Personnes invitées : Louis Chabot, urb., Urbanisme, Ville de Gatineau
Emmanuel Dalpé-Charron, biol., FAPAQ

Discussion : Le plan de mise en valeur récréotouristique du complexe de la Baie McLaurin et de la baie Clément, particulièrement la phase I, est décrite. Il s'agit d'un complexe d'observation et d'éducation d'une valeur globale de 328 000 \$, incluant un sentier sur pilotis, trois tours d'observation et l'aménagement d'accès par la rue Notre-Dame (parc Martin-Larouche). La participation initialement promise par l'ex-ville de Gatineau (cession de terrain & élaboration des plans et devis) doit être amendée afin de délester le Service du Génie qui est actuellement débordé. Yvon Boucher demande, eu égard aux services environnementaux déjà supportés par le district no.15, l'appui municipal le plus important possible à ce projet. La Corporation de gestion de ce projet tient son assemblée constitutive le 20 juin et les membres de la Commission y sont invités.

Recommandation : La Commission recommande au conseil de consentir aux cessions de terrains, échanges de terrains ou toute autre transaction pouvant aider au déroulement de la phase I du complexe. La commission mandate le module Aménagement du territoire d'élaborer un mandat de production des plans et devis financé par la Ville de Gatineau et recommande au Conseil de l'adopter. La Commission demande à la FAPAQ de la tenir informée des phases subséquentes du développement des deux baies afin de pouvoir offrir un maximum d'aide possible.

8. programme d'économie d'eau potable – phase II Gazifère

Information : Le STEGMR décrit brièvement à la Commission les résultats de la phase I du programme, à laquelle la CUO était partenaire en 2001. Cependant, vu la recommandation de la Commission (1^{ère} séance) de revenir au sein du programme d'économie d'eau potable de Réseau environnement, il ne reste plus de fonds à allouer à ce second programme.

9. devis collecte sélective – alternatives techniques

Information : Le STEGMR dépose séance tenante une liste d'alternatives techniques qui seront offertes aux soumissionnaires du futur contrat de collecte sélective (incluant le tri et la remise en marché) :

- Collecte sélective « habituelle » une fois par semaine;
- Collecte sélective « en alternance » (une semaine fibres, une semaine contenants);
- Collecte sélective aux deux semaines (avec sacs ou bacs roulants).

La Commission entérine tous ces choix et attend les résultats du sondage dans les deux zones de projets pilotes afin de s'assurer que les participants ne perçoivent pas les alternatives comme une baisse de service.

10. suivi – élaboration d'un projet de règlement sur l'utilisation de pesticides pour des fins esthétiques

Information : Le module environnement informe la Commission que, suite à la présentation au caucus, le 28 mai dernier, un projet de règlement sera déposé pour examen lors de la prochaine séance. Le règlement visera autant l'épandage commercial que l'épandage domestique des produits achetés en vente libre. À la demande de Madame Germain, une présentation des arguments des militants contre les pesticides devrait être faite à la Commission lors de la prochaine séance (Mesdames Desroches et Légaré s'en chargeront). Il y aura consultation auprès

de l'ASHOQ et du MENV afin de fixer les seuils d'intervention à l'intérieur du projet de règlement municipal.

11. plan d'action suivant un cas de Virus du Nil Occidental (VNO)

Discussion : Faisant suite à une demande de la Commission lors de la première séance, le module environnement dépose une offre de service de GDG environnement visant à produire un plan d'action en cas d'infection par le VNO. Actuellement, le VNO est définitivement présent dans la région de Toronto (il y a déjà des oiseaux morts du VNO cette année, donc piqués par des moustiques qui ont hiverné ici, non aux USA). La commission s'interroge sur le double rôle Ville-DSPO que ce plan d'action impliquerait (en cas d'intervention publique, c'est le gouvernement du Québec qui invoque la loi 15). La Commission juge que le scénario d'intervention sur le terrain, incluant le plan de communications, doit être préparé à l'avance.

Recommandation : La Commission recommande de confier l'élaboration du plan d'action à Jacques Rathwell, aux Mesures d'urgence. La DSPO offre son assistance. L'offre de GDG environnement lui sera également transférée.

12. programme de formation au compostage - CREDDO

Discussion : NOVA a reçu une subvention du FAQDD pour la distribution de composteurs domestiques et la formation des futurs utilisateurs. Le composteur serait ainsi vendu 28\$ et serait du même modèle que celui anciennement subventionné par la CUO. Il y a discussion sur la date de démarrage du programme.

Recommandation : La Commission recommande de démarrer ce programme en septembre (pour pallier la pénurie de composteurs en 2002) et demande au STEGMR de voir à la fourniture d'un local et de diffuser la tenue des éventuelles séances. La planification sera faite conjointement avec le CREDDO.

13. Aylmer sans pesticides – offre d'entretien d'un petit parc (coin Frank-Robinson & Principale)

Information : Le module environnement explique à la Commission que, à la demande du groupe Aylmer sans pesticides et du centre local de services d'Aylmer, un petit parc (à peine plus gros qu'un îlot) serait entretenu qu'avec de simples pratiques culturales. La Commission entérine avec enthousiasme ce projet.

Varia

- ☞ Pour pallier le manque de témoins pour les tests de nuisance (surtout après 21h), il est recommandé d'essayer de faire appel aux meutes locales de scouts – Larry Simpson se charge du suivi
- ☞ Pour la première fois, un citoyen refuse l'accès aux équipes de traitement contre les moustiques. Comme il s'agit d'un terrain rural de grande superficie, cela pourrait avoir un impact sur le voisinage suite à une grosse averse estivale. Madame la présidente suggère d'abord de référer ce citoyen à Yvon Boucher.
- ☞ Madame la présidente demande que soient préparées des plaques d'identification pour les principaux participants de la Commission.
- ☞ Carole Légaré résume le rapport radiométrique produit par la DSPO et la CGC concernant la rue Nadon. La radioactivité du secteur serait naturelle (isotopes radioactifs de potassium). Par contre, sur le prolongement du chemin Matte (terrain vacant à vendre par la ville) et sur la rue Malette, il y a des émissions d'uranium (uniquement dans l'axe de la chaussée). Tout semble indiquer un remblai radioactif en provenance de chez Rhodia (Erco Mining). Considérant les démolitions à venir chez Rhodia, la Commission veut que le Comité de démolition soit avisé de la situation.
- ☞ La Commission juge que la récupération des matières résiduelles dans la Maison du Citoyen pourrait être améliorée.
- ☞ Carole Légaré et Claude Cholette informent la Commission qu'ils prévoient quitter leurs postes respectifs (temporairement dans le cas du Dr Légaré). Il faudra donc prévoir une clause de remplacement dans le projet de résolution qui confirmera la nomination des membres autres que les membres du conseil.
- ☞ La Ville de Chelsea demande à avoir accès au CRT pour la récupération des RDD. Il s'agit d'une situation déjà prévue à la réglementation en vigueur. Cependant, le service de récupération des RDD pour un non-résident n'est pas gratuit. Les tarifs (auto, camionnette, remorque) sont décrétés au règlement. Le STEGMR suit ce dossier.



Levée de la séance à 15h45

Procès-verbal ratifié le 13 août 2002

Thérèse Cyr, présidente

Frédéric Tremblay, secrétaire